

DEUXIÈME AVIS SUITE AU DEUXIÈME AFFICHAGE

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE (ARTICLE 76)

**PROGRAMME DISTINCT D'ÉQUITÉ SALARIALE DE LA
CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**

ET REGROUPANT

LES ASSOCIATIONS ACCRÉDITÉES

**SYNDICAT DU PRÉHOSPITALIER – CSN
SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE LA CUS – CSN
SEUS – CSN
RMU SECTION LOCALE 3642 – SCFP**

29 octobre 2009

DEUXIÈME AVIS SUITE AU DEUXIÈME AFFICHAGE

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE (ARTICLE 76)

Cet avis répond à l'avis suite au deuxième affichage signé le 12 août 2009.

La version officielle de cet avis est disponible sur les sites intranet ou internet suivants :

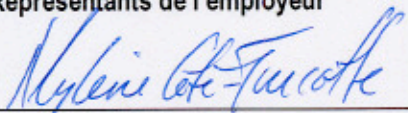
- Site intranet de la Corporation d'urgences-santé : <https://intranet>
- Site internet de la Fédération de la santé et des services sociaux -CSN: www.fsss.qc.ca
- Site internet du Conseil provincial des affaires sociales -SCFP: www.cpas.scfp.qc.ca

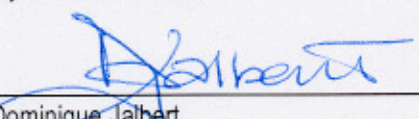
Vous pouvez également consulter l'avis à l'aire d'attirage (10-86) de chacun des centres opérationnels ainsi qu'à la réception, à la cafétéria et au centre de communications santé du 3232, rue Bélanger.

Tel que mentionné dans l'avis suite au deuxième affichage, l'employeur a effectué les vérifications et a décidé d'intégrer les primes de chef d'équipe et d'assistant chef d'équipe au salaire de base pour les catégories d'emplois à prédominance féminine visées et ce, à compter de la date de mise en application des nouvelles échelles salariales, soit le 25 octobre 2009.

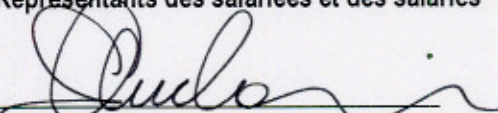
Les membres du Comité d'équité salariale ont signé ce document à Montréal, le 29 octobre 2009.

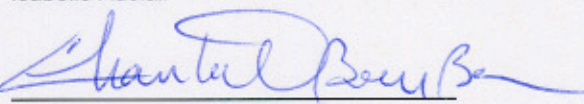
Représentants de l'employeur


Mylène Côté-Turcotte


Dominique Jalbert

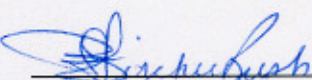
Représentants des salariées et des salariés

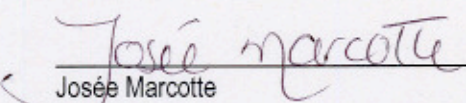

Isabelle Auclair

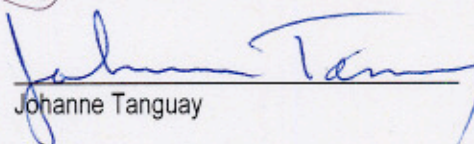

Chantal Bourbon

Ronald Crossan

France Dutilly


Barbara Fischer-Rush


Josée Marcotte


Johanne Tanguay